

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX
Séance du 24 février 2026



Nombre de membres :

afférents au C.M. : 11

en exercice : 10

qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 20/02/2026

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Monsieur Stéphane DELRIEU, Maire.

Présents : CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, BRANTHOMME Hubert, DELRIEU Stéphane, GUILLAUME Florian, MESTAS Bruno, PUSSET Guy, SALICIS Benjamin, POCHET Romain

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

Représenté : SALICIS Jean-Marie donne procuration à Stéphane DELRIEU

- 2 MARS 2026

Secrétaire de séance : SALICIS Benjamin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Objet : Convention de co-production – Association La Boite à Ressort

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de co-production entre la commune et l'association La Boite à Ressort,

Considérant que la convention a pour objet l'accueil du festival Re-Sources sur le territoire de la commune,

Considérant que les missions de l'association consistent à la préparation et la coordination de l'édition 2026 de l'Été Spectaculaire,

Considérant que le montant total de la prestation est de 4000 € TTC,

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous documents afférents.
- ✓ **DIT** que les crédits seront prévus au budget.

Résultat du vote :

POUR : 8 (CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, DELRIEU Stéphane, GUILLAUME Florian, MESTAS Bruno, PUSSET Guy, SALICIS Benjamin, SALICIS Jean-Marie)

ABSTENTION : 2 (BRANTHOMME Hubert, POCHET Romain)

CONTRE : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME
Le Maire
Stéphane DELRIEU**

